Lycée Paul Vincensini
☏ 04 95 54 53 11
🖶 04 95 54 53 95
Courriel :
intendance.cstp@ac-corse.fr

Adresse :
Rue de la 4ème DMM
20 600 BASTIA

Voyages scolaires 2024/2025

REGLEMENT DE LA CONSULTATION VALANT C.C.P

Marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du C.M.P.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS :

Mardi 14 janvier 2025 à 12h00

I. OBJET DU MARCHE

Le marché a pour objet l'organisation de 4 voyages scolaires pour le lycée Paul Vincensini durant le 1er semestre 2025. Le descriptif de chaque voyage se trouve en annexe.

II. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :
Lycée Paul Vincensini
Rue 4ème D.M.M.
20600 BASTIA
Pouvoir adjudicateur : Monsieur Jean-Martin MONDOLONI

Contact administratif : Madame Marie RAMELLI, 04.95.54.53.11
Contact pédagogique :
Lot 1 : Madame Laure VINCENTI, 06.13.51.17.95
Lot 2 : Madame Régine FABIANO, 06.09.53.87.26
Lot 3 : Madame Virginie GUAITELLA, 06.43.10.43.90
Lot 4 : Monsieur Ange POMONTI, 06.13.58.56.78

III. PROCEDURE DE PASSATION

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.
Il s'agit d'un marché de fournitures et de services qui comporte 4 lots :
Lot 1 : Voyage à Malaga du 07 au 11 avril 2025
Lot 2 : Voyage à Bruxelles/Paris du 07 au 11 avril 2025
Lot 3 : Voyage à Londres du 12 au 16 mai 2025
Lot 4 : Voyage à Rome du 19 au 23 mai 2025

IV. MODALITES DE PRESENTATION DES OFFRES

Pour chaque lot, l'offre doit être rédigée sous forme de devis et en langue française.
Les prix sont établis en euro et sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférents aux prestations. Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.
Les prix proposés sont fermes et définitifs, comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées. Les devis ne devront pas faire apparaitre de gratuité pour les accompagnateurs. Les gratuités seront écartées au bénéfice d'une diminution du coût du voyage, répartie sur l'ensemble des participants.
Le nombre des participants est prévisionnel ; les conditions tarifaires en cas de modifications (à la hausse ou à la baisse) du nombre des participants devront être indiquées.
Les devis devront être obligatoirement présentés à l'aide du document DPGF
La présentation de l'offre doit inclure :

1/ Un devis faisant apparaître le coût global du séjour comprenant :

- Le trajet aller-retour Bastia/Destination
- Les transferts aller-retour et transports en commun durant le séjour
- L'hébergement en famille et/ou en hôtel selon les lots
- Les repas (petit-déjeuner, déjeuner et dîner)

- Les visites
- Une assurance annulation individuelle pour chaque participant (rapatriement sanitaire)

Concernant les assurances, le montant doit apparaitre clairement sur le document et **non pas comme une option.**

2/ La copie de l'assurance responsabilité civile de l'organisme

Chaque candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le dernier cas, le candidat doit présenter une offre par lot. En cas de proposition pour plusieurs lots, un acte d'engagement est demandé pour chaque lot. Le pouvoir adjudicateur retiendra un titulaire par lot. Plusieurs lots pourront être attribués à un même fournisseur.

V. DELAI ET MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES

La transmission des offres se fera par voie dématérialisée via la plateforme de publication de l'AJI. Les offres devront être adressées au plus tard le mardi 14 janvier 2025 à 12h00.

VI. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres s'étend jusqu'en juin 2025.

VII. REGLEMENT

Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délai de 30 jours après facturation et service fait. Des acomptes pourront être versés à hauteur de 70% maximum du montant total du marché sur présentation d'une facture.
L'envoi des factures sera dématérialisé via le portail dédié à la facturation électronique Chorus Pro.
Le SIRET de l'établissement est le suivant : 19202583100012.
Pour toute demande concernant la facturation l'adresse mail est ce.i7200583w@ac-corse.fr.

VIII. EXAMEN ET CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES

Dans un premier temps la recevabilité des offres sera examinée.
Dans un second temps l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue en fonction des critères pondérés suivants :

1- Prix et conditions financières : 60%
2- Qualité des services/prestations : horaires transports (10), hébergement (20), visite (10) : 40%

Pour chaque lot, le classement des offres s'effectue en additionnant les notes obtenues pour chaque critère.
En cas de besoin, une négociation pourra intervenir avec les candidats.